

# Lignes Montaines

[mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr](mailto:mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr)

Bulletin trimestriel. Directeur de publication : M. le Maire. Réalisation : commission communication. Distribution : conseil municipal. Dépôt légal : à parution. Imprimé par la mairie en 170 exemplaires.

## Le mot du maire



Le 14 novembre 2018 nous fêterons le centenaire de la fin de la guerre de 1914-1918, plutôt celui de l'armistice car le traité de paix ne sera signé que huit mois plus tard le 28 juin 1919.

Cette guerre atroce tuera 5,2 millions de soldats alliés (France, Belgique, Canada, Russie, Australie, Royaume

Uni, États-Unis...) et 3,4 millions pour les puissances centrales (Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie, Empire Ottoman). Plus de 8 millions de civils périront durant cette période.

La France paiera un lourd tribut pour garder sa liberté et son honneur : 1.380 000 soldats tués, 4.266 000 blessés dont 1.100 000 invalides, 60 000 amputés et 15 000 « gueules cassées » (mutilés du visage). 300 000 civils français mourront.

Dix départements du Nord-Est occupés, neuf partiellement et les Ardennes totalement. 289 000 maisons détruites, 422 000 sérieusement endommagées, 11 000 édifices publics à reconstruire, 3 000 000 hectares de terres arables inutilisables, tel est le terrible bilan de ces 4 années.

Les soldats surnommés « les poilus » ne rentreront pas tout de suite. La démobilisation s'effectuera en deux phases : de novembre 1918 à avril 1919 et de juillet 1919 à début 1920.

La paix ne durera que 21 ans, le 3 septembre 1939 débute la seconde guerre mondiale.

Alors souhaitons que la commémoration du centenaire de l'armistice du 14 novembre 1918 réunisse nombre d'entre nous et militons pour que cette période de paix, malgré les terribles attentats qui ont secoué la France, perdure indéfiniment.

Bien chaleureusement,  
Gérard CHASSOULIER



## Sécurité routière

### 80 km/h le 1er juillet :

### sur quelles routes ?

La réduction de la limitation de vitesse de 90 km/h à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central est entrée en vigueur au 1er juillet 2018.

### Sur quelles routes s'applique cette limitation de vitesse ?

Cette nouvelle règle s'applique sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central.

Par route sans séparateur central, il faut entendre les routes qui ne sont pas physiquement séparées par une ou deux glissières métalliques, en béton ou par un terre-plein (la ligne blanche ou les zébras n'étant pas considérés comme un séparateur central).



Attention néanmoins, les tronçons de route du réseau secondaire limités actuellement à 90 km/h qui comportent au moins une double voie (2 voies et 3 voies à même sens de circulation) resteront limités à cette vitesse. Par contre, en cas de voie unique dans l'autre sens de circulation, cette voie opposée verra sa vitesse abaissée à 80 km/heure



\* \* \* \* \*

### *Forum participatif sur l'alimentation*

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe soutient la dynamique alimentaire autour des produits locaux sur le territoire.

Une soirée participative et conviviale pour construire un projet qui soit à la fois adapté aux attentes et aux besoins des consommateurs, des producteurs et des commerçants est organisée.

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe et la Chambre d'Agriculture Pays de la Loire vous invitent à participer au Forum sur l'alimentation vendredi 05 octobre à Daumeray.

Rendez-vous à 20h à la salle des fêtes de Daumeray. Plus d'informations sur [ccals.fr](http://ccals.fr)

## *A noter sur vos agendas* *à Montigné-lès-Rairies*

☞ **Samedi 24 novembre 2018**

Marché de Noël dans le bourg

☞ **Dimanche 2 décembre 2018**

Repas des aînés à la salle des fêtes

☞ **Samedi 15 décembre 2018** à la salle des fêtes, programme organisé par la bibliothèque intercommunale

(Gratuit) Réservation obligatoire (places limitées) : Mme BOUVIER au 06 89 98 82 12

– spectacle de fantaisie poétique, musicale et plastique à 11h00 (durée 30 mn)

– atelier famille « ma p'tite partition » à 14h00 (durée 2 h)

☞ **Samedi 22 décembre 2018**

Spectacle de Noël (gratuit)

### *La randonnée du Louis d'Or*

*Le dimanche 2 septembre*, sous une journée ensoleillée, la 7<sup>ème</sup> édition de la randonnée du Louis d'or, mise en œuvre par l'association SOS Montigné-lès-Rairies, a remporté un vif succès.

Sur une dizaine de km, des questionnaires, ateliers créatifs et épreuves ludiques sur le thème des civilisations perdues (la Grèce, la Gaule, Rome, l'Égypte et les Incas), dans une ambiance sport/détente, ont été proposés à la cinquantaine d'équipes (adultes et enfants).

L'étape détente, avec restauration sur place, a été appréciée de tous.

Le Louis d'or a été gagné par l'équipe «les touristes».

De nombreux lots ont été distribués. Merci à tous les sponsors pour leurs cadeaux.

Bravo à tous les participants et les bénévoles pour leur disponibilité



Fabrication de boucliers

## LA TABACULTURE (suite)

Puisque la tabaculture fut une activité locale phare, aujourd'hui presque disparue, rappel sur les méthodes de production.

### Le saviez-vous ?

Au commencement, lorsque l'agriculteur acquérait le statut de planteur, matérialisé par le contrat passé avec la SEITA, il recevait des graines en fonction de la surface de plantation pour laquelle il s'était engagé (et un abonnement au journal « la voix des planteurs » où il retirait le savoir-faire qu'avaient mis en application d'autres régions productrices de tabac).

Ces graines étaient semées, à la St Joseph, le 19 mars précisément.

Parce que la graine de tabac est minuscule (de la taille d'une tête d'épingle) et d'origine tropicale, il n'est pas possible de la semer directement en plein champ. Il faut au préalable produire des plants de tabac.

Pour pallier à sa taille minuscule (une cuillère à soupe de graines suffit pour planter 1 hectare de plants) et pour avoir un semis homogène, on mélangeait les graines à de la cendre ou du sable, que l'on tamisait en deux passages dans des semis carrés de 1m20 de côté, d'abord dans des semis de terre, puis dans des godets sur des plateaux en polystyrène flottants.



S'agissant de graines tropicales, les semis nécessitaient beaucoup d'eau. Il fallait arroser tous les jours, jusqu'à ce que les plants fassent 10 à 15 cm, soit environ jusqu'au 20 mai.

Venait ensuite l'arrachage du plant et sa plantation, d'abord à la main puis plus tard à la planteuse (à choux).

Les plants étaient ensuite sarclés entre chaque pied, à la main. Pour couper l'herbe, aucun désherbant n'était utilisé, ce jusqu'à mi-juin.



De juin à mi-juillet, lorsque les plants atteignaient la taille de 50 cm environ, s'en suivait « l'épampremment », action qui visait à débarrasser les plants des feuilles inutiles nuisant au bon développement des pieds.

A partir de mi-juillet, lorsque les pieds atteignaient 1m-1m20, on les écimait, on leur coupait la tête, ainsi que 13 à 14 feuilles, pour favoriser le développement des feuilles retenues pour une production de qualité.

Vers le 10 août, on réalisait la première cueillette, sur toute la parcelle, des trois feuilles du bas, les « feuilles basses ». Puis on recommençait pour les « feuilles médianes inférieures », puis les « feuilles médianes supérieures », puis les « feuilles de tête ». Ce jusqu'à la fin septembre, début octobre.

La mise au séchoir était faite en parallèle. 72 feuilles cueillies étaient piquées sur une enfileuse par le bas de la nervure. Cela formait une guirlande d'environ 1m80. On mettait 25 guirlandes par liteaux, 5 par cadres, sur 9 hauteurs. (Aujourd'hui on fait sécher le pied tout entier).



Le séchage durait 1 mois et demi pour les feuilles basses, très fines, 2 mois pour les autres feuilles, beaucoup plus épaisses et lourdes. Aussi le séchage pouvait être finalisé mécaniquement grâce à un gros souffleur.

On remplissait le séchoir deux fois l'année. Une fois séchées, les feuilles étaient stockées au grenier dans des plastiques, toujours sous forme de guirlande, à partir de la fin octobre. Le tabac était un vrai baromètre. En fonction du taux d'humidité, les feuilles devenaient trop sèches ou toutes molles. Quand le temps était trop sec, il arrivait aux producteurs de ressortir les guirlandes des greniers. Ils les posaient délicatement par terre, elles prenaient la frime, la gelée, et ils les re-rentaient dans la nuit.

Début décembre commençait le tri des feuilles, d'abord par longueur et par couleur, puis seulement par couleur. Les paquets de 25 feuilles liées étaient ficelés en balles de 30kg.

Une première livraison des feuilles était faite fin décembre-début janvier pour les feuilles basses, une seconde fin janvier-début février pour les feuilles médianes et hautes. Les balles étaient emmenées à la SEITA de Baugé et prenaient le train pour Saumur puis le Havre.

Quand la SEITA fut rachetée par les sociétés belges, les balles prirent la route par camions pour rejoindre directement la Belgique.